

L'EXERCICE DE LA PROFESSION DES GEOMETRES EN RDC

Introduction.

La RDC est située à l'Afrique Central, elle couvre une superficie totale de 2345000 Km² avec 77,3 Million d'habitant, un échantillon du pays nous indique une densité de 1713 h/Km² (Kinshasa).

Elle regorge des ressources de tout genre (minerais, (coltans, bois vert bois noir bois rouge diamant...) ; humaines, ...) de très grande potentialités qui pourront profiter à beau nombre de pays dans le monde entier. Et les rares investisseurs courageux qui arrivent au pays courent des risques énormes jusque de fois à perdre des vies humaine à cause de l'organisation du système foncier dont la reforme fonciere est en cour de processus dans notre pays depuis 2012.

Pourtant Dieu nous attribuer cette portion de terre pour bénéficier à tout être humain ; national comme international.

Qui doit s'impliquer pour sa réorganisation ?

Que faire ? Et comment ?

Presented at the FIG Congress 2018,
May 6-11, 2018 in Istanbul, Turkey

Le géomètre de la République Démocratique du Congo doit prendre conscience et doit s'impliquer, la fédération des géomètres francophone peut s'impliquer, la fédération internationale des géomètres peut aussi s'impliquer.

De la profession des géomètres

Le mesurage et bornage officiels des terres au Congo est réglementée par le décret royal de 1960, complété par celui du 20 juin 1960 tel que modifié et complété à ce jour par l'ordonnance n°97 du 13 mai 1963 qui a marqué la création de la profession de géomètre en République démocratique du Congo.

Nous sommes tous d'avis que jusqu'en 1960 il n'existait pas encore des géomètres congolais formés pour procéder aux opérations des mesurages et bornages.

Les géomètres commis à ces opérations étaient dans l'ensemble des expatriés privés mais pour le compte de l'administration du cadastre.

Le départ brusque de colons suite à l'indépendance du Congo a créé un vide technique et juridique dans le système foncier congolais difficile à réparer et qui continue à avoir des conséquences néfastes dans la gestion des terres en RDC jusqu'à ce jour.

Pour essayer de porter remède à la carence de géomètre au Congo ; les experts de l'assistance ont soumis un projet d'ordonnance que le ministère de l'éducation nationale et des terres, mines et de l'énergie avaient transmis pour approbation et signature à la Présidence de la République.

Il s'agit de l'ordonnance n°97 du 13 mai 1963 relative au diplôme et au titre de géomètre obtenue après la présentation du jury organisé par le ministère de l'éducation nationale en collaboration avec celui ayant les affaires Foncière à sa charge.

L'ordonnance n°98 du 13 mai 1963, désigne le géomètre assermenté d'accomplir la délimitation des terrains dont le bornage lui incombe pour ainsi permettre le partenariat

public privé, mais jusque là, par faiblesse cela est resté dans la théorie, les mesurages sont effectués seulement par les géomètres de l'administration publique.

Nous avons dans le pays des géomètres privés et de l'administration bien expérimentés qui sont à la hauteur de la technologie du moment, mais aussi un grand nombre des géomètres avec un niveau très bas toujours au service de la nation, et le partenariat pose problème entre géomètre privé et le géomètre de l'administration à cause de la faiblesse dans l'application des textes juridiques existants.

Dans notre administration il devrait y avoir une direction de statistique pour permettre de maîtriser le nombre des géomètres, la superficie minière, la superficie forestière, la superficie pour l'agriculture, la superficie résidentielle, la superficie affectée au servitude, la superficie occupée par les femmes etc.

Jusque là nous n'avons pas l'ordre des géomètres qui est un instrument juridique pour permettre d'assumer la gestion des géomètres capable de bien maîtriser l'affectation de différentes superficies ci-haut citées, à peine nous nous sommes organisés en Fédération des Ingénieurs Géomètres Topographe (FIGT).

Fédération des géomètres Francophone

Nous nous sommes affiliés à la FGF pour être bien compris (langue) et d'obtenir un appui pour arriver à organiser l'Université de perfectionnement dans notre pays afin de réveiller la conscience des uns et des autres pour la réparation du vide créé par le départ brusque des colons.

Fédération Internationale des Géomètres

La profession des géomètres en RDC est un des membres du corps de la fédération internationale des géomètres c'est probable que la FIG soit aussi affecté par la souffrance de la profession des géomètres dans un pays membre de la FIG.

Nous sollicitons l'implication de la FIG. pour la tenue de ses activités dans notre pays afin de motiver la volonté politique

pour donner un souffle nouveau à la profession des géomètres et redynamiser le corps de la FIG car quand un membre du corps est malade c'est tout le corps qui sera affecté.

En conclusion

Le rôle du géomètre dans la société est tellement important pour que la profession soit exercée par des personnes au niveau de compétence presque insuffisante.

L'Exercice du métier demande un haut niveau de formation technique et juridique tant dans la formation initiale que dans la formation continue

La disparité existante dans la sous-région quant aux contenus des formations

D'où, la nécessité de prise en compte des nouvelles stratégies et politiques foncières, celle des évolutions technologiques et législatives et du droit coutumier.

Les besoins de lutter contre l'exercice illégal dont les effets

peuvent être désastreux pour les populations, par l'absence de garantie des titres de propriété et des titres d'occupation qu'ils génèrent.

Les efforts qui doivent être fait pour une meilleure intégration des femmes dans la profession.

Par ailleurs pour encourager les femmes dans notre ministère nous avons créé une association sans but lucratif dénommé solidarité femme de terre SOFET en sigle pour renforcer les compétences de la femme afin d'être utile dans le milieu professionnel.

Je vous remercie

Pour le Conseil National
Ir PHANZU VANGU Godelive
Trésorière